

L'Éclair

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES
15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS		PUBLICITE	
Par la poste, Un an	20 francs	annonces	la ligne 0,40
Six mois	10 francs	réclames	— 0,75
Trois mois	5 francs	faits-divers	— 2,00
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.		Chronique locale	— 4,00
		Echos	— 5,00
		Gazette du Nord	— 6,00

Temps probable. — En France, la température va continuer à s'abaisser avec ciel nuageux dans l'Ouest et quelques averse au Nord-Est.

La grâce de Dieu ne peut s'établir sur les vaines de la nature.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Fin de la séance du mercredi 29 décembre

LE TARIF DES DOUANES

M. LASIES explique ensuite son vote. J'ai refusé mon vote au passage aux articles. J'avais demandé au début au ministre de m'assurer que la viticulture française ne supporterait pas de représailles de l'étranger. J'ai vu ensuite que les marchés extérieurs, outre-mer, du moins les marchés intérieurs disais-je encore, de l'impôt dont on menace l'alcool, vont à l'encontre de mon vote. Encore une fois je demande au ministre si la viticulture ne subira pas les représailles de l'étranger.

M. DUPUY. — Le loi en question n'est pas de nature à provoquer une réaction.

M. THIERRY déclare qu'il votera l'ensemble de la loi bien qu'il ne réalise certes pas toutes ses vues, cependant il reconnaît que les articles 6 et 8 assurent à la loi plus de souplesse que n'en avait l'ancienne. L'ensemble est donc voté à l'unanimité.

M. VAILLANT votera contre.

M. TOURNADE insiste pour les représailles qui sont à redouter.

Vote divers à l'extrême-gauche : Aux voix.

M. TOURNADE. — Je suis à la tribune et tous vos cris ne m'empêcheront pas de dire tout ce que j'ai à dire.

Le député de Paris déclare qu'il ne prendra pas la parole à l'Assemblée dans le vote d'une loi où les mauvais l'emportent sur les bons.

VOTE DE L'ENSEMBLE

L'ensemble de la loi est adopté par 465 voix contre 42.

LA GRÈVE DES POSTIERS

Une motion de M. Compère-Morel

M. COMPÈRE-MOREL monte à la tribune pour demander l'urgence en faveur d'une motion invitant le Gouvernement à réintégrer l'agent des postes Simonet, révoqué pour délit d'opinion.

Le ministre fait un historique du droit syndical pour les fonctionnaires depuis 1900. A la suite d'une série d'incidents parus la loi de M. Clémenceau, le Gouvernement a décidé de soumettre les signataires, mais un lui ont opéré parmi eux et six finalement furent seuls l'objet de la poursuite.

M. TOURNADE. — Je suis à la tribune et tous vos cris ne m'empêcheront pas de dire tout ce que j'ai à dire.

M. BRIAND rappelle la récente intervention de M. Blanc, en faveur de l'intégration de M. Simonet. Il a été révoqué deux fois (Rires). Il a toujours eu de toute la liberté revocée par son devoir de fonctionnaire (Rires).

Vous pouvez demander au pays s'il est d'accord avec vous pour l'étendue des libertés que vous voulez accorder aux fonctionnaires (Rires).

M. TOURNADE. — Je suis à la tribune et tous vos cris ne m'empêcheront pas de dire tout ce que j'ai à dire.

M. BRIAND rappelle la récente intervention de M. Blanc, en faveur de l'intégration de M. Simonet. Il a été révoqué deux fois (Rires). Il a toujours eu de toute la liberté revocée par son devoir de fonctionnaire (Rires).

Vous pouvez demander au pays s'il est d'accord avec vous pour l'étendue des libertés que vous voulez accorder aux fonctionnaires (Rires).

M. TOURNADE. — Je suis à la tribune et tous vos cris ne m'empêcheront pas de dire tout ce que j'ai à dire.

M. BRIAND rappelle la récente intervention de M. Blanc, en faveur de l'intégration de M. Simonet. Il a été révoqué deux fois (Rires). Il a toujours eu de toute la liberté revocée par son devoir de fonctionnaire (Rires).

Vous pouvez demander au pays s'il est d'accord avec vous pour l'étendue des libertés que vous voulez accorder aux fonctionnaires (Rires).

M. TOURNADE. — Je suis à la tribune et tous vos cris ne m'empêcheront pas de dire tout ce que j'ai à dire.

M. BRIAND rappelle la récente intervention de M. Blanc, en faveur de l'intégration de M. Simonet. Il a été révoqué deux fois (Rires). Il a toujours eu de toute la liberté revocée par son devoir de fonctionnaire (Rires).

Vous pouvez demander au pays s'il est d'accord avec vous pour l'étendue des libertés que vous voulez accorder aux fonctionnaires (Rires).

M. TOURNADE. — Je suis à la tribune et tous vos cris ne m'empêcheront pas de dire tout ce que j'ai à dire.

M. BRIAND rappelle la récente intervention de M. Blanc, en faveur de l'intégration de M. Simonet. Il a été révoqué deux fois (Rires). Il a toujours eu de toute la liberté revocée par son devoir de fonctionnaire (Rires).

Vous pouvez demander au pays s'il est d'accord avec vous pour l'étendue des libertés que vous voulez accorder aux fonctionnaires (Rires).

M. TOURNADE. — Je suis à la tribune et tous vos cris ne m'empêcheront pas de dire tout ce que j'ai à dire.

M. BRIAND rappelle la récente intervention de M. Blanc, en faveur de l'intégration de M. Simonet. Il a été révoqué deux fois (Rires). Il a toujours eu de toute la liberté revocée par son devoir de fonctionnaire (Rires).

Vous pouvez demander au pays s'il est d'accord avec vous pour l'étendue des libertés que vous voulez accorder aux fonctionnaires (Rires).

M. TOURNADE. — Je suis à la tribune et tous vos cris ne m'empêcheront pas de dire tout ce que j'ai à dire.

M. BRIAND rappelle la récente intervention de M. Blanc, en faveur de l'intégration de M. Simonet. Il a été révoqué deux fois (Rires). Il a toujours eu de toute la liberté revocée par son devoir de fonctionnaire (Rires).

Ils voient rouge

Décidément ils voient rouge partout ; à l'école, à la Chambre, au Conseil général du Nord, c'est de toutes parts le cri de ralliement pour sauver la République, lier la France-Maçonnerie.

Chez les députés on n'entend parler que du bloc à reformer, que des pièges à éviter. Le scrutin de liste et la R. P. mettent nos Quinze-Mille dans des trances affreuses. Pensez donc, s'ils n'allaient pas être réélus, si les cléricaux ne restaient pas éternels nos ennemis et le triangle !

Tous les maîtres du PROGRÈS et du RÉVIL, les FF. : Debierre et Desmons, Robert et Basy ont en main le clavier et l'embouchent chacun leur tour ; leurs lecteurs sont abasourdis par leurs rappels : pas de R. P., pas même de scrutin de liste ! Gare à ces casse-cou préparés par la réaction et qui ne peuvent profiter qu'à elle !

« Tant que l'école laïque sera menacée, écrit Basy, — et ce peut être pour longtemps — les républicains ne parleront que pour mémoire de la R. P. »

Elle est donc bien faible, bien malade cette école laïque chère à tous nos biocards ?

Et nous qui la pensions solide, imbranlable, appuyée sur la volonté et la confiance du peuple, amplement logée, richement payée, admirablement défendue, protégée, popularisée par l'armée des inspecteurs, instituteurs et délégués rangés sous les ordres des préfets, conduits et commandés par un ministre !

Et d'ailleurs par qui est-elle menacée ? Par les évêques, les curés, des pères de famille ?

Mais ce sont, il me semble, autant de citoyens jouissant de tous les droits et soumis à toutes les lois. S'ils s'en prennent à l'école, c'est qu'apparemment ils ont à s'en plaindre, et qui peut les empêcher, du moment qu'ils ne violent aucune loi de la République ?

Pourquoi partir en guerre contre des concitoyens ? Les tribunaux ne sont-ils pas là pour juger, réprimer quelconque acte de rébellion ou de loi ?

Il n'y a vraiment pas de quoi parler ainsi la tête et toute notion de société organisée.

Mais quand on voit rouge...

On voit rouge aussi les Sirot et consortis qui prétendent exclure de l'Assistance Médicale Gratuite les médecins sortis de l'Université Catholique, et du coup les voilà brouillés avec la justice, la liberté, l'humanité.

Vous avez suivi des cours légalement établis, vous avez passé vos examens devant les mêmes juges que vos camarades de l'Etat, vous avez réussi devant ce jury d'autant plus porté à l'impartialité, si pas à la sévérité, que vous venez de la faculté rivale. Votre capacité scientifique et professionnelle n'en est que plus incontestable.

M. le Préfet est d'ailleurs bien obligé de le reconnaître dans les termes suivants de son exposé :

« Le savoir des élèves des deux Facultés, les garanties qu'ils offrent au public sont équivalents, puisque tous exercent en vertu d'un diplôme qui est délivré par le même jury, le jury d'Etat. »

Ni les conseillers biocards, ni M. le Préfet ne l'entendent ainsi : les uns votent carrément l'exclusion, l'autre, plus politique, plus administratif, prétendait arriver au même résultat en imposant à l'indigent le médecin unique et nommé par lui.

Sa tentative d'autocratie lui est restée pour compte et les radicaux bourgeois unis aux socialistes ont fait triompher l'ostentatoire.

Cette fin de séance du 28 décembre 1909 restera comme un type d'incohérence dans les annales du Conseil général du Nord.

Encore une fois on voyait rouge.

On s'est séparé sans savoir comment on approuverait le règlement voté, ou plutôt en sachant bien que ce règlement était d'une application impossible.

Il faudra revoir et mettre tout au point au mois d'avril.

Quant à celui qui aurait dû être l'unique objet des soucis de nos philanthropes, le préfet en tête, quant à l'indigent il ne fut qu'un prétexte : la politique rouge, tyrannique avait pris sa place.

Si vous acceptez le libre choix du médecin, à dit substantiellement le préfet, je serai obligé de choisir des médecins sortant de la Faculté catholique. Dès lors, ce sera la lutte entre praticiens, par l'action patronale, l'influence politique. Tous les ans, ce sera une véritable élection à laquelle seront conviés les assistés. A cette lutte, le parti républicain n'a rien à gagner. Que les républicains réfléchissent donc aux conséquences de la réforme que réclament leurs adversaires. Le parti républicain doit se garder contre ce péril.

L'heure où la lutte est si vive contre les écoles laïques, il ne faut pas donner un nouvel appui à la Faculté catholique. Donc, la réforme serait vaine, dangereuse et funeste aux intérêts de la République.

L'aveu est formel.

Peu importe que toute une catégorie de médecins aient leurs droits professionnels arbitrairement lésés, peu importe que les indigents sentent encore plus lourdement leur misère en se voyant obligés de recourir au médecin unique, républicain bon teint et investi comme tel par M. le Préfet ; avant tout ne faut-il pas assurer la triomphe du Parti Maçonnerique ?

Nous avons eu mardi dernier, au Conseil général du Nord, une nouvelle preuve que nous ne sommes pas en République, mais en Franco-Maçonnerie et que, sous son régime, il est bien malheureux d'être malade quand on est indigent.

V. H.

Gazette du Nord

Un télégramme de Rio-de-Janeiro, adressé à la Maison-Mère des Lazaristes, rue de Sévres, à Paris, annonce le décès de M. Albert Ronquier, originaire de Wormhout et missionnaire lazariste depuis 1901 à Victoria (Brésil).

On annonce la mort :

M. A. LILLE, rue Turgot, 54, de M. Auguste Gruson, ancien maître d'hôtel à Lille, décédé subitement le 27 décembre, à l'âge de 59 ans.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui jeudi, en l'église Saint-Sépulchre, à Canchales, à 9 heures. L'inhumation au cimetière de l'Est.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quart.)

Capitalistes pouvant s'intéresser à une affaire de Banque sont demandés. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. Romain Wulfaert, agent de change à Péruwez (Hainaut) Belgique.

Le Congrès des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais

En réponse à l'Adresse qui avait été signée par les congressistes, le Souverain Pontife a daigné envoyer au Secrétaire du Comité organisateur, une lettre en latin dont nous donnons ici la traduction :

PIE X, Pape

CHER FILS, Salut et bénédiction Apostolique.

Nous connaissons déjà par ailleurs, pour en avoir reçu de nombreux témoignages, le dévouement admirable des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais ; Nous en avons une preuve nouvelle dans l'Adresse portant la signature de tous ceux qui ont pris part au dernier Congrès Catholique de Lille, qu'en qualité de secrétaire de ces Congrès vous avez pris soin de nous faire parvenir. Cette lettre n'a pas manqué de produire sur Nous l'impression que vous aviez souhaitée ; non seulement elle Nous a fait plaisir, elle Nous a consolé, et non pas faiblement.

L'hommage que vous Nous avez adressé, en termes si affectueux, à l'occasion du jubilé des vingt-cinq années de Notre épiscopat Nous a été très agréable ; Nous n'attendions pas moins de l'excellence de votre piété filiale à Notre égard. Mais aussi, et surtout, la promesse que vous Nous avez faite de travailler désormais de tout votre pouvoir, avec suite et avec sagesse, pour établir l'union entre les catholiques de France, afin qu'ils puissent, à l'avenir, avec plus d'espoir de vaincre, engager le bon combat pour les droits de Dieu et de l'Eglise, a pu pour effet de Nous consoler, dans les peines et les angoisses qui Nous viennent, vous l'avez compris, non pas tant de la violence des méchants pour nuire, que du désaccord des bons pour résister. On peut voir déjà d'ailleurs un très bel exemple de cette concorde que Nous ne cessons pas de demander avec instance, dans ce qui s'est fait depuis que la vigilance des Evêques a dénoncé le grand péril que court le salut éternel des enfants, à qui on verse goutte à goutte,

dans les écoles publiques, le poison de certaines doctrines. Ça et là, par la grâce de Dieu. Nous voyons nos hôdels, émus de ces excès qui font horreur, se grouper sous la conduite des Evêques, pour empêcher ce massacre d'enfants, dont on pourrait dire justement qu'il est plus cruel que celui d'Hérode, puisque le roi de Judée a tué les corps et que ceux-là, ce sont les âmes qu'ils font périr. Pour vous engager dans cette lutte, où il s'agit de vos enfants et même de la France catholique, vous n'avez pas besoin de Nos exhortations. Vous avez commencé et vous laissez de tout votre cœur. Continuez donc comme vous avez commencé ; mais en même temps ne nous confions pas dans notre propre valeur ; implorons le secours de Dieu Tout-Puissant, qui un jour nous donnera la victoire sur les ennemis de son nom. En attendant, comme présage des faveurs divines. Nous vous accordons, avec une affection et une tendresse toute particulière, à vous, cher fils, et à tous ceux qui ont signé votre Adresse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 décembre 1909, de Notre Pontificat la septième année.

PIUS P. P. X

ÉCHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé Maertens, vicaire à Linselles, est transféré à Coudekerque-Branche.

M. l'abbé Georges Dulongcourty, de Staple, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Lille (Noire-Dame de Miséricorde).

PORTES CLOSÉS

Le Préfet du Nord, le Général commandant le 1^{er} corps d'armée et le Maire de Lille, ne recevront pas à l'occasion du 1^{er} janvier.

CHEMIN DE FER DU NORD

Modification de trains de voyageurs. — A partir du 3 janvier prochain, le train 2902, Quévrain-Douai, fera arrêt à Saint-Saulve et aura son itinéraire modifié ainsi qu'il suit, entre Onnaing et Douai :

Onnaing : arrivée à 8 h. 28, matin ; départ à 8 h. 35 ; P. A. Saint-Saulve : arrivée à 8 h. 35 ; départ à 8 h. 35 ; Valenciennes : arrivée à 8 h. 40 ; départ à 8 h. 45 ; Wallers : arrivée à 8 h. 59 ; départ à 9 h. 5 ; Somain : arrivée à 9 h. 10 ; départ à 9 h. 12 ; Douai : arrivée à 9 h. 27.

L'EXPOSITION PERMANENTE toujours à PARIS-TAILLEUR

117 et 119, Boulevard de la Liberté, à LILLE, est visitée par les Dames soucieuses de connaître les DERNIÈRES CRÉATIONS de la MODE.

POSTES

M. Clément Bachasse, inspecteur des postes et des télégraphes à Lille (service électrique), est nommé, en la même qualité, à Valenciennes (service postal).

M. Charles Dubois, rédacteur à Besançon, est nommé inspecteur des postes et des télégraphes à Lille (service électrique), en remplacement de M. Bachasse, nommé à Valenciennes.

LE COURRIER DES CERCLES

« Le Courrier », qui paraît à seize pages à partir de janvier 1910, donne dans le numéro de décembre quelques remarquables études.

C'est d'abord la nécessité, pour qui veut entretenir en lui la vie chrétienne, de lire fréquemment l'Évangile.

Jusqu'à quel point faut-il obéir aux lois ? Cette question délicate fut l'objet d'un second article où sont consultés les autorités les plus indiscutables.

Quelques objections contemporaines plume la foi sont ensuite réfutées d'une plume alerte.

La charmante causerie du soir, qui termine le huit pages instructives, suggère par quelques textes bien choisis, le culte envers le drapeau.

ÉTUDES

« Le Courrier », qui paraît à seize pages à partir de janvier 1910, donne dans le numéro de décembre quelques remarquables études.

C'est d'abord la nécessité, pour qui veut entretenir en lui la vie chrétienne, de lire fréquemment l'Évangile.

Jusqu'à quel point faut-il obéir aux lois ? Cette question délicate fut l'objet d'un second article où sont consultés les autorités les plus indiscutables.

Quelques objections contemporaines plume la foi sont ensuite réfutées d'une plume alerte.

La charmante causerie du soir, qui termine le huit pages instructives, suggère par quelques textes bien choisis, le culte envers le drapeau.

ÉTUDES

« Le Courrier », qui paraît à seize pages à partir de janvier 1910, donne dans le numéro de décembre quelques remarquables études.

C'est d'abord la nécessité, pour qui veut entretenir en lui la vie chrétienne, de lire fréquemment l'Évangile.

Jusqu'à quel point faut-il obéir aux lois ? Cette question délicate fut l'objet d'un second article où sont consultés les autorités les plus indiscutables.

Quelques objections contemporaines plume la foi sont ensuite réfutées d'une plume alerte.

La charmante causerie du soir, qui termine le huit pages instructives, suggère par quelques textes bien choisis, le culte envers le drapeau.

ÉTUDES

« Le Courrier », qui paraît à seize pages à partir de janvier 1910, donne dans le numéro de décembre quelques remarquables études.

C'est d'abord la nécessité, pour qui veut entretenir en lui la vie chrétienne, de lire fréquemment l'Évangile.

Jusqu'à quel point faut-il obéir aux lois ? Cette question délicate fut l'objet d'un second article où sont consultés les autorités les plus indiscutables.

Quelques objections contemporaines plume la foi sont ensuite réfutées d'une plume alerte.

La charmante causerie du soir, qui termine le huit pages instructives, suggère par quelques textes bien choisis, le culte envers le drapeau.

ÉTUDES

« Le Courrier », qui paraît à seize pages à partir de janvier 1910, donne dans le numéro de décembre quelques remarquables études.

C'est d'abord la nécessité, pour qui veut entretenir en lui la vie chrétienne, de lire fréquemment l'Évangile.

Jusqu'à quel point faut-il obéir aux lois ? Cette question délicate fut l'objet d'un second article où sont consultés les autorités les plus indiscutables.

Aussi beaucoup de pauvres indépendants ne veulent pas entendre parler de la piteuse radicale-socialiste. A ceux-là il ne sera jamais pardonné. Sont-ils de vrais pauvres, méritent-ils d'être assistés, ceux qui se paient le luxe de la liberté ? Quand on n'a pas de rentes, a-t-on des droits ?

A lors commence l'affreux supplice de Tantale : Chers ouvriers, n'allez pas à la messe, n'envoyez pas vos enfants à l'école libre, ne colportez pas les journaux de l'opposition, et vous aurez une maison aux Prêts ménages, un jardin, l'assistance médicale gratuite, le pain de la Bourse de Bienfaisance ; par dessus le marché, les baignottes si vous êtes sales et le sanatorium si vous devenez poitrinaires.

Préférez-vous garder votre fierté ? Libre à vous, mais alors ne réclamez aucun secours. La veuve Soen — on peut la nommer, celle-là ; elle est morte et à l'abri des représailles, on ne lui fera plus de mal, — la veuve Soen décède, laissant cinq enfants dont l'aîné a quatorze ans à peine. Cette petite famille était pauvre, au point de ne pouvoir acheter même un cerceau à l'aube. Un voisin alla, accompagné du fils aîné, demander à M. le Maire le corbillard et le cercueil gratuits. Le maire voulut bien accorder le corbillard, mais, ajouta-t-il, puisque Mme Soen était « mère chrétienne » et secourue comme telle par le clergé, « que les curés fournissent eux-mêmes le cercueil ! » Ainsi la commune, qui n'avait jamais rien fait pour la vivante, refusait même quatre planches à la défunte ! N'est-ce pas infâme ?

Un autre jour, c'est le Leary, colporteur du « Journal de Roubaix », père de cinq petits enfants, qui se voit retirer les secours auxquels il avait droit ; c'est M. D..., un ouvrier qui, pour ne pas perdre son pain, doit quitter le jardin qu'il tient des catholiques.

Mais l'entente des petits pauvres à l'école chrétienne semble surtout intolérable à M. le Maire. Or, les écoles de Wasquehal-centre manquent tellement à la neutralité légale que plus de 60 enfants s'échappent de cet enfer pour se rendre à l'école libre de Croix. Seulement les riches ont sous le doigt de se voir tromper ainsi d'école.

M. D... envoyait bien ses garçons aux matras laïcs, mais ses filles allaient à Croix. On lui retirait les secours du Bureau de bienfaisance.

M. Gustave Decotignies est un ouvrier fleur d'une quarantaine d'années ; il reste au Capreau, hameau de Wasquehal, et gagne 23 francs par semaine pour nourrir quatre enfants, dont l'aîné a huit ans.

Le Bureau de bienfaisance octroyait à ce brave homme deux paquets par semaine. A la fin de novembre, Decotignies se permit d'envoyer son petit garçon de trois ans à l'école maternelle libre. Notez que ses deux autres enfants, de 6 à 8 ans, restèrent à la laïque. N'importe ! le pauvre père fut immédiatement privé de secours.

Mme Decotignies ne pouvait croire à tant de sécularisme. Avissant un beau jour M. le Maire, qui surveillait les travaux de son nouveau cabaret, elle lui répéta sa question : « Pourquoi n'ai-je plus de pain ? » — « Eh ! puisque vous avez le moyen de mettre votre gain à l'école des curés, vous n'avez plus besoin de secours ! » Intimidé d'ajouter que l'enfant était reçu gratuitement à l'école maternelle !

Nous pourrions allonger indéfiniment, monsieur le Maire, cette liste navrante de victimes. Il n'est légitime que ceux à qui vous avez dit le « Crois ou meurs ». Ces pauvres diables n'ont pas se plaindre ; ils vous connaissent et savent que vous leur feriez rentrer à coups de représailles leurs soupçons dans la gorge.

Mais l'émotion ne nous permet pas de nous taire, et vous ne nous empêchez pas de dénoncer à l'indignation des hommes gens vos lâches persécutions contre les malheureux, deux fois sacrés, parce qu'ils ne peuvent se défendre.

ÉTUDES

« Le Courrier », qui paraît à seize pages à partir de janvier 1910, donne dans le numéro de décembre quelques remarquables études.

C'est d'abord la nécessité, pour qui veut entretenir en lui la vie chrétienne, de lire fréquemment l'Évangile.

Jusqu'à quel point faut-il obéir aux lois ? Cette question délicate fut l'objet d'un second article où sont consultés les autorités les plus indiscutables.

Quelques objections contemporaines plume la foi sont ensuite réfutées d'une plume alerte.

La charmante causerie du soir, qui termine le huit pages instructives, suggère par quelques textes bien choisis, le culte envers le drapeau.

ÉTUDES

« Le Courrier », qui paraît à seize pages à partir de janvier 1910, donne dans le numéro de décembre quelques remarquables études.

C'est d'abord la nécessité, pour qui veut entretenir en lui la vie chrétienne, de lire fréquemment l'Évangile.

Jusqu'à quel point faut-il obéir aux lois ? Cette question délicate fut l'objet d'un second article où sont consultés les autorités les plus indiscutables.

Quelques objections contemporaines plume la foi sont ensuite réfutées d'une plume alerte.

La charmante causerie du soir, qui termine le huit pages instructives, suggère par quelques textes bien choisis, le culte envers le drapeau.

ÉTUDES

« Le Courrier », qui paraît à seize pages à partir de janvier 1910, donne dans le numéro de décembre quelques remarquables études.

C'est d'abord la nécessité, pour qui veut entretenir en lui la vie chrétienne, de lire fréquemment l'Évangile.

Jusqu'à quel point faut-il obéir aux lois ? Cette question délicate fut l'objet d'un second article où sont consultés les autorités les plus indiscutables.

Quelques objections contemporaines plume la foi sont ensuite réfutées d'une plume alerte.

La charmante causerie du soir, qui termine le huit pages instructives, suggère par quelques textes bien choisis, le culte envers le drapeau.

ÉTUDES

« Le Courrier », qui paraît à seize pages à partir de janvier 1910, donne dans le numéro de décembre quelques remarquables études.

C'est d'abord la nécessité, pour qui veut entretenir en lui la vie chrétienne, de lire fréquemment l'Évangile.

Jusqu'à quel point faut-il obéir aux lois ? Cette question délicate fut l'objet d'un second article où sont consultés les autorités les plus indiscutables.

Quelques objections contemporaines plume la foi sont ensuite réfutées d'une plume alerte.

La charmante causerie du soir, qui termine le huit pages instructives, suggère par quelques textes bien choisis, le culte envers le drapeau.

ÉTUDES

« Le Courrier », qui paraît à seize pages à partir de janvier 1910, donne dans le numéro de décembre quelques remarquables études.

C'est d'abord la nécessité, pour qui veut entretenir en lui la vie chrétienne, de lire fréquemment l'Évangile.

Jusqu'à quel point faut-il obéir aux lois ? Cette question délicate fut l'objet d'un second article où sont consultés les autorités les plus indiscutables.</